



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

BUDGET PRIMITIF 2017

Rapport de présentation

Conseil communautaire du 28 mars 2017

VersaillesGrandParc.fr



SOMMAIRE

I.	PRESENTATION GENERALE.....	4
II.	LE BUDGET PRIMITIF 2017 DETAILLE PAR COMPETENCE COMMUNAUTAIRE	15
A.	LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (FONCTION 110)	16
B.	LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (FONCTION 12).....	18
C.	LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	19
	1. <i>ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311)</i>	19
	2. <i>MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415)</i>	24
D.	LA COMPETENCE CREATION D' AIRE D' ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (FONCTION 524)	25
E.	LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (FONCTION 70).....	27
F.	LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT (FONCTION 812).....	30
G.	LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (FONCTION 824).....	37
H.	LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (FONCTIONS 815 ET 822).....	42
	1. <i>LES DEPLACEMENTS (Fonction 815)</i>	42
	2. <i>LES CIRCULATIONS DOUCES ET LE PARKING COMMUNAUTAIRE (Fonction 822)</i>	46
I.	LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (FONCTION 90).....	48
J.	LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (FONCTION 020)	52

I. Présentation générale

Le budget primitif 2017 (BP) est construit sur la base des informations disponibles et des orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

➤ **la réduction des dotations nationales et la hausse des prélèvements**

➤ **la stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises**

VGP maintient ses taux au niveau fixé en 2010. Les seules variations sont liées au lissage.

➤ **l'amélioration de l'offre de transports** (restructuration du réseau, aménagements de voirie, dépôts de bus, parkings de rabattement)

➤ **une progression de l'épargne brute majorée de la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2016 (+ 8,3 M€)**

➤ **la poursuite de la gestion pluriannuelle des investissements (AP-CP)**

En 2017, trois Autorisations de Programme (AP) supplémentaires seront soumises au vote du Conseil communautaire :

- la participation au Moulin de Vauboyen,
- la création de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvres
- l'aménagement d'une piste cyclable entre Bois d'Arcy et la base de loisirs de Saint Quentin en Yvelines.

➤ **un investissement continu dans le déploiement de la vidéoprotection (hors AP/CP) pour la sécurité des habitants**

➤ **un retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale d'un montant de 1,7 M€ prévisionnel**

Ce retour incitatif sera versé en 2017 aux communes sous 2 formes :

- par le vote d'une répartition dérogatoire du FPIC (0,9 M€) afin de prendre en charge 10 % du FPIC des communes et la diminution entre 2016 et 2017 du FSRIF perçu par Saint-Cyr-l'Ecole,
- par l'attribution de fonds de concours d'investissement pour le solde (0,8 M€).

➤ **une évolution maîtrisée de l'endettement** limitée aux investissements liés au développement économique générateurs de ressources futures

Le montant du résultat 2016 repris dès le vote du BP 2017 permet l'équilibre du budget sans inscription d'emprunt.

Le budget primitif 2017 s'élève à 199,1 M€, répartis de la manière suivante :

- section de fonctionnement : 178,6 M€,
- section d'investissement : 20,5 M€ (12,2 M€ de nouveaux crédits et 8,3 M€ de crédits reportés de l'exercice 2016).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'exercice 2017 est marqué par une nouvelle baisse des participations de l'Etat aux collectivités locales, s'expliquant principalement par un prélèvement de 1 Milliard d'euros sur l'enveloppe des dotations, au titre de la participation des collectivités territoriales à la réduction des déficits publics.

La montée en charge de la contribution de VGP à la péréquation (FPIC) liée aux conséquences des fusions d'EPCI en province est également un facteur de réduction des marges de manœuvres budgétaires de Versailles Grand Parc.

Les recettes de fonctionnement se composent :

- des recettes liées aux compétences communautaires : 33 545 103,07 € (19 %)
- des recettes non affectées pour 145 040 896,93 € (81 %)

Les recettes non affectées à une dépense particulière regroupent :

- la reprise du résultat 2016 : 8 338 896,93 €
- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 6 778 000 €

La DGF estimée pour 2017 est en baisse par rapport au BP 2016 (- 791 000 €).

La contribution 2017 à la réduction des déficits est de 852 000 € calculée sur les recettes 2015. Le montant cumulé de la contribution à la réduction des déficits est de 4 139 000 € par rapport à la DGF perçue en 2013.

- La dotation de compensation de la suppression de la part salaire de l'ex-Taxe Professionnelle : 22 739 000 € est estimée en baisse de 3 % par rapport au montant notifié 2016,
- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 410 000 €,
- les compensations fiscales liées aux allègements décidés par l'Etat en faveur de certains contribuables à la taxe d'habitation (650 000 €) et à l'ancienne part recettes de la TP (215 000 €),
- l'amortissement des subventions reçues par VGP pour financer un investissement se traduit par une recette d'ordre de 445 000 € (et une dépense d'ordre en investissement de même montant).
- le produit fiscal (hors TEOM) estimé à 105 465 000 € dont la décomposition est présentée ci-dessous.

Les taux d'imposition de Versailles Grand Parc seront inchangés en 2017 par rapport à l'exercice 2016 (hors effets de lissage).

Le lissage du taux de Cotisation Foncière des Entreprises génère 1,2 M€ supplémentaire à base constante lié à la deuxième et dernière année de lissage du taux de CFE de Vélizy-Villacoublay.

Le taux de CFE voté par Versailles Grand Parc (18,86 %) est le deuxième taux le plus faible de toutes les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles en 2016¹.

En euros	BP 2016	Notification 2016	BP 2017	Varia° BP/BP	Observations
TH	39 207 000	38 908 653	39 258 000	51 000	Base +0,9 % / Notifié (0,4 % forfaitaire, 0,5 % physique)
TFNB	20 000	22 585	20 000	0	
TAFNB	181 000	216 320	182 000	1 000	
CFE	25 019 000	25 541 248	27 592 000	2 573 000	Hausse du taux de CFE de Vélizy de 11 % liée à la fin du lissage (+1,2 M€), Base +1,4 % hors Vélizy, Base Vélizy +5 % (dont +0,4 % de forfaitaire)
CVAE	30 456 000	31 096 462	33 303 000	2 847 000	Estimation DGFIP
TASCOM	4 352 000	4 384 101	4 384 000	32 000	
IFER	668 000	726 009	726 000	58 000	
Reversement de fiscalité	40 000		0	-40 000	Intégré dans le calcul de l'attribution de compensation de Vélizy
PRODUIT FISCAL (hors TEOM)	99 943 000	100 895 378	105 465 000	5 522 000	

Même si le montant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises est très volatile, car il est fonction de la valeur ajoutée déclarée, l'estimation de la DGFIP est à priori fiable. Elle se fonde sur la restitution d'un impôt collecté par l'Etat avec un an d'écart.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 178 586 000 € concernent :

- les reversements de fiscalité et la participation à la péréquation entre collectivités pour 119 273 000 € (soient 67 % des dépenses de fonctionnement),
- les compétences gérées par Versailles Grand Parc pour 47 677 000 € (soient 27 % des dépenses de fonctionnement),
- une provision pour dépenses imprévues pour 5 000 € lié à un éventuel ajustement du résultat 2016
- l'autofinancement pour 11 631 000 € (soient 6 % des dépenses de fonctionnement) composé des amortissements (4,7 Millions d'euros) et du virement complémentaire (6 931 000 €).

Les budgets consacrés aux compétences et à l'administration générale sont décrits en détail dans les parties suivantes.

Des reversements de fiscalité sont réalisés au profit :

- o **des 19 communes :**

¹ Les trois taux de CFE 2015 les plus faibles votés par les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles sont : 18,74 % par la CA Cœur de Seine (Saint Cloud, Garches, Vaucresson), 18,86 % (CA VGP), 19,25 % (CA GPSO).

- 91 467 603 € au titre des attributions de compensation (AC)

Ce montant correspond aux attributions de compensation des communes au 1^{er} janvier 2017.

L'augmentation du montant des attributions de compensation entre le BP 2016 et le BP 2017 (+531 603 €) s'explique par la prise en compte du montant définitif de l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay voté le 6 décembre 2016.

Le montant des attributions de compensation définitives est susceptible d'évoluer courant 2017 suite à l'évaluation des transferts de la compétence tourisme par Jouy-en-Josas et Bougival, de la zone d'activité par Buc et de la gare routière Lyautey par Versailles.

Afin de faciliter la gestion de trésorerie des communes, le Conseil communautaire a voté le 6 décembre 2016 le versement anticipé et en six fois des attributions de compensation.

○ **de l'Etat :**

8 896 000 € au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

18 879 704 € au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ;

Ce montant correspond :

- à la part de Versailles Grand Parc au titre du droit commun (7 967 000 €),
- à la prise en charge de 10 % du FPIC des communes (929 000 €) dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale 2017 (une partie des 1,7 M€). Les 929 000 € ne tiennent pas compte de la prise en charge de la diminution entre 2016 et 2017 du FSRIF perçu par Saint-Cyr-l'Ecole, dont le montant n'est pas connu à la date de rédaction du rapport.

Bien que le montant national du prélèvement du FPIC reste stable à 1 Milliard d'euros entre 2016 et 2017, le montant du prélèvement total du FPIC sur notre territoire (VGP + communes) devrait augmenter de 20 % et atteindre 17 251 000 € en 2017 en raison des fusions d'intercommunalité en province (baisse prévue de 39 % du nombre d'EPCI en France entre 2016 et 2017)

Conformément aux orientations budgétaires, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ne dispose plus des capacités financières pour prendre en charge la moitié du FPIC des communes comme cela avait été le cas de 2012 à 2016 sans recourir à l'emprunt ou à la fiscalité.

Les charges de personnel

Les dépenses de personnel (chapitre 012) s'élèvent en 2017 à 10 810 000 €.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des dépenses de personnel entre le BP 2016 et le BP 2017.

En euros	BP 2016	BP + BS 2016	BP 2017	Varia° BP/BP+BS	Observations
Traitement/charges	9 541 000	9 541 000	9 735 820	194 820	
<i>GVT : avancements d'échelons</i>				28 000	
<i>Refonte des grilles indiciaires</i>				42 000	
<i>Augmentation du point d'indice</i>				50 000	+0,6 % au 1er février
<i>Gel de 3 postes suite à des départs</i>				-97 000	
<i>Entrées et sorties (dont retour de professeurs en disponibilité)</i>				159 820	
<i>Diverses cotisations</i>				8 000	
<i>Formation interne des professeurs</i>				4 000	Déduction sur les dépenses de formation
Autres dépenses de personnel	1 069 000	1 069 000	1 074 180	5 180	
GUSO (cachets des artistes et professeurs)	52 000	52 000	52 000	0	
Mutualisation	958 755	958 755	979 955	21 200	
Autres : assurance, visites médicales	58 245	58 245	42 225	-16 020	
TOTAL CHAP.012 : CHARGES DE PERSONNEL	10 610 000	10 610 000	10 810 000	200 000	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement se monte à 12 166 000 € au BP 2017, auxquels s'ajoutent les crédits de 2016 reportés sur 2017 (8 335 283,44 €).

L'amortissement des subventions reçues par VGP pour des équipements nécessitent l'inscription d'une dépense d'ordre de 445 000 € (et une recette d'ordre en fonctionnement de même montant).

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 11 721 000 € (hors reports 2016).

Elles se décomposent en 4 catégories :

- les constructions neuves ou les restructurations : 6 781 295 €
- les travaux de gros entretien sur les bâtiments : 184 000 €
- les acquisitions de matériels, mobiliers, logiciels : 2 223 805 €
- les subventions de surcharges foncières ou exceptionnelles : 2 531 900 €

Le détail des dépenses d'investissement est présenté dans le tableau ci-dessous :

En euros	Reports 2016	BP 2017	BP 2017 avec reports	Observations
Retour incitatif aux communes	1 301 354	771 000	2 072 354	les 1,7 M€ sont reversés en 2017 par une prise en charge de 10 % du FPIC (0,9 M€) et par des fonds de concours d'investissement (0,8 M€)
Enseignement musical : auditorium du CRR		1 300 000	1 300 000	pas de report en AP
Vidéoprotection	1 928 192	1 300 000	3 228 192	
Développement économique : SEM PAT		847 505	847 505	2ème moitié du capital
Ordures ménagères : études déchèteries	20 000	200 000	220 000	
Transports				
Parking relais St Cyr	16 022	230 000	246 022	
Allée Royale	220 000	285 000	505 000	
Piste cyclable Vallée de la Bièvre		1 000 000	1 000 000	vote d'une AP
Piste cyclable Bois d'Arcy base de loisirs		300 000	300 000	vote d'une AP
Piste cyclable Plaine de Versailles	174 513	455 000	629 513	
Piste cyclable : refonte du schéma directeur		71 790	71 790	
Piste cyclable rue de la porte de Buc	1 100 000		1 100 000	
Piste cyclable RD7-Hyd reaulys	345 327		345 327	
Piste cyclable RD938 - CD78	196 000		196 000	
Pistes cyclables : fonds de concours attribués	538 024		538 024	arrêt des fonds de concours en 2017
Autolib : fonds de concours 8 stations déjà installées (Versailles, Le Chesnay)	240 000		240 000	
Bruit : acoustique pont des Chantiers	262 500		262 500	
Soldes d'opérations (Mortemets, pôle danse,...)	164 103	21 000	185 103	
Total constructions neuves	6 506 035	6 781 295	13 287 330	

Les travaux de gros entretien sur les équipements communautaires prévus au BP 2017 (184 000 €) sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

En euros par ordre de montant décroissant	Reports 2016	BP 2017	BP 2017 avec reports
Conservatoires	72 446	106 000	178 446
Ecoles de musique : Bois d'Arcy, Toussus	191 455		191 455
Déchèteries	22 718	25 000	47 718
Pépinière d'entreprises	1 889	22 000	23 889
Siège de VGP	15 944	21 000	36 944
Parking relais St Cyr	28 125		28 125
Aire d'accueil des gens du voyage		10 000	10 000
TOTAL TVX GROS ENTRETIEN	332 577	184 000	516 577

Les acquisitions prévues au BP 2017 (2 223 805 €) sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

En euros par ordre de montant décroissant	Reports 2016	BP 2017	BP 2017 avec reports
Points d'apports volontaires	154 271	867 000	1 021 271
Bacs ordures ménagères	65 025	460 000	525 025
Instruments de musique	150 234	181 500	331 734
Provision avances sur travaux		100 000	100 000
Matériel informatique	23 531	131 000	154 531
Logiciels	140 292	243 000	383 292
Capteurs projet Autopilot avec VEDECOM financés à 100 % par l'U.E		80 000	80 000
Signalétique zones d'activité + déchèterie	17 972	63 000	80 972
Mobilier	12 973	20 000	32 973
Composteurs	487	15 000	15 487
Remboursement de cautions		33 550	33 550
Véhicule environnement	16 286		16 286
Dépenses imprévues		1 255	1 255
Frais d'études		10 000	10 000
Frais d'annonces marchés publics	3 000	6 000	9 000
Matériels divers		12 500	12 500
TOTAL ACQUISITIONS	584 071	2 223 805	2 807 876

Les subventions de surcharge foncière ou les subventions exceptionnelles prévues au BP 2017 (2 531 900 €) sont détaillées dans le tableau page suivante.

En euros	Reports 2016	BP 2017	BP 2017 avec reports	Observations
Subventions surcharges foncières (attribuées avant le 1er janvier 2017)		2 450 000	2 450 000	pas de report en AP, arrêt de l'attribution de subventions en 2017
Subventions Habiter mieux		42 000	42 000	
Participation au diffuseur sur l'A86		16 100	16 100	pas de report en AP
Subventions achat de poules		4 000	4 000	
Subventions habitat CDOR	672 600	19 800	692 400	
Subvention Bio Yvelines	150 000		150 000	
Participation changement de nom de la gare de Fontenay	50 000		50 000	
Subvention à Rennemoulin pour la chapelle	40 000		40 000	
TOTAL SUBVENTIONS HABITAT ET EXCEPTIONNELLES	912 600	2 531 900	3 444 500	

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à 12 166 000 € au BP 2017, auxquelles s'ajoutent les recettes liées à l'exercice 2016 (8 335 283,44 €).

Les recettes liées à l'exercice 2016 se composent :

- des subventions notifiées reportées sur 2017 : 613 970,54 €,
- du remboursement de l'avance versée à l'école des Mines pour son déménagement : 75 000 €,
- de l'affectation du résultat permettant la couverture du besoin de financement des investissements 2016 : 1 120 582,64 €
- de l'excédent d'investissement cumulé : 6 525 731,26 €

Les recettes du BP 2017 se composent :

- des cautions reçues : 33 550 € liées à la location des instruments, des bureaux de la pépinière et des places de l'aire d'accueil des gens du voyage
- le Fonds de Compensation de la TVA : 501 450 € correspondant à la moitié des dépenses d'investissement 2016. Le complément sera inscrit à une décision modificative ultérieure.
- les dotations aux amortissements : 4 700 000 € d'un montant conséquent en raison du poids des subventions d'équipement versées dans l'investissement total,
- le virement complémentaire : 6 931 000 € dégagé grâce à la reprise anticipé du résultat 2016.

L'autofinancement permet de financer 96% des dépenses d'investissement 2017.

Le Budget Primitif 2017 est synthétisé dans le tableau ci-dessous.

En euros	BP 2016	BP + BS 2016	BP 2017
Dotation Globale de Fonctionnement	7 569 000	7 569 000	6 778 000
Produit global (hors TEOM)	99 943 000	100 204 118	105 465 000
Compensation suppression part salaires TP	23 102 000	23 102 000	22 739 000
Autres compensations	1 483 000	1 483 000	1 275 000
TEOM	26 660 000	26 660 000	26 902 000
Amortissement des subventions	376 000	376 000	445 000
Autres recettes	7 155 000	7 510 000	6 643 103
Total recettes de fonctionnement hors résultat 2016	166 288 000	166 904 118	170 247 103
Résultat exercice N-1		9 920 423	8 338 897
Total recettes de fonctionnement 2017 (1)	166 288 000	176 824 541	178 586 000
Attributions de compensation	90 936 000	90 936 000	91 467 603
Fonds de péréquation (FPIC)	5 758 000	9 848 413	8 896 000
Reversement au titre du FNGIR	18 879 704	18 879 704	18 879 704
Dégrèvements de fiscalité/annulations	11 296	52 638	29 693
Dépenses de fonctionnement hors personnel	36 393 000	37 239 441	36 867 000
Dépenses de personnel	10 610 000	10 610 000	10 810 000
Dépenses imprévues			5 000
Total dépenses de fonctionnement hors amortissement (2)	162 588 000	167 566 196	166 955 000
AUTOFINANCEMENT PREVU (3 = 1 - 2)	3 700 000	9 258 345	11 631 000
<i>dont amortissement</i>	<i>3 700 000</i>	<i>5 100 000</i>	<i>4 700 000</i>
RECETTES INVESTISSEMENT		Reports 2016	BP 2017 hors reports
FCTVA	531 971		501 450
Subventions	2 244 229	613 971	
Cautions	23 800		33 550
Avances	100 000	75 000	
Affectation du résultat		1 120 583	
Excédent d'investissement		6 525 731	
Total recettes d'investissements, hors autofinancement, hors emprunt (4)	2 900 000	8 335 285	535 000
DEPENSES INVESTISSEMENT (5)	6 600 000	8 335 285	12 166 000
dont dépenses réelles d'investissement	6 224 000	8 335 283	11 721 000
EMPRUNT (6) = (3) + (4) - (5)	0	0	0

Le tableau ci-dessous détaille les autres recettes de fonctionnement par compétence communautaire :

En euros	BP 2016	BP + BS 2016	BP 2017	Observations
Redevance spéciale	2 150 000	2 150 000	2 150 000	
Valorisation	2 782 000	3 137 000	2 156 000	Soutien 2nd semestre 2015 du Syctom inscrit par erreur au BS. Contraction dans le prix à la tonne depuis 2016.
Location terrain de Buc	16 000	16 000	17 000	
Accès déchèterie aux artisans	10 000	10 000	15 000	
Recette déchèterie : cartons, ferraille		0	45 000	
Subvention promotion compostage	114 000	114 000		
Sous-total ordures ménagères	5 072 000	5 427 000	4 383 000	
Droits d'inscription/ scolarité des conservatoires	1 125 900	1 125 900	1 100 000	
Subvention DRAC		0	112 000	
Location instruments	9 950	9 950	11 560	
Location salles CRR Versailles	2 000	2 000	2 000	
Aide pour l'achat de partitions	7 650	7 650	7 650	SEAM
Participation lycée La Bruyère	4 150	4 150	4 000	
Don du Rotary Club	4 350	4 350	3 000	
Sous-total enseignement musical	1 154 000	1 154 000	1 240 210	
Exceptionnel : pass locaux	330 000	330 000	270 000	Recette = Dépense, montant susceptible de réévaluation
Pépinière d'entreprises	221 000	221 000	206 210	
Aire d'accueil de Jouy	60 000	60 000	48 000	Subvention de la CAF perçue par le prestataire et déduite du coût
Pôle d'Ingénierie Territorial	59 000	59 000		
Transports	209 000	209 000	456 694	Taxes au départ gare routière Lyautey (124 k€), études comité de pôle (123 k€)
Aménagement	32 490	32 490	21 777	Subvention d'études
Administration générale	17 210	17 210	17 212	location FR3
Sous-total autres recettes	928 700	928 700	1 019 893	
Total autres recettes de fonctionnement	7 154 700	7 509 700	6 643 103	

**LE BUDGET
PRIMITIF 2017
DETAILLE PAR
COMPETENCE
COMMUNAUTAIRE**



II. Le budget primitif 2017 détaillé par compétence communautaire

Les dépenses de fonctionnement sont réparties par compétence communautaire dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Code fonction	en euros par compétence	Dépenses de fonctionnement		Dont charges de personnel directes ou mutualisées	
		BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
812	ENVIRONNEMENT	27 934 000	28 085 000	1 149 192	1 181 900
311	ENSEIGNEMENT MUSICAL	8 433 000	8 721 000	6 499 484	6 672 170
815/822	DEPLACEMENTS/ CIRCULATIONS DOUCES/PARKINGS	4 623 000	5 062 000	247 450	217 655
90	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (dont pépinière)/ MISSIONS LOCALES	1 112 000	1 128 000	452 000	439 500
824	AMENAGEMENT (dont Pôle)	1 063 000	838 000	512 500	547 500
70	HABITAT	181 000	213 000	49 500	50 000
524	GENS DU VOYAGE	217 000	93 000		
110	POLITIQUE DE LA VILLE / VIDEOPROTECTION	481 000	628 000	69 000	71 450
12	FOURRIERE ANIMALE	65 000	65 000		
415	SPORTS	6 000	6 000		
020	ADMINISTRATION GENERALE	2 888 000	2 838 000	1 630 874	1 629 825
	SOUS-TOTAL DES COMPETENCES	47 003 000	47 677 000	10 610 000	10 810 000
	NON VENTILE				
01	Attributions de compensation	90 936 000	91 467 603		
01	Reversement FNGIR	18 879 704	18 879 704		
01	Prélèvement FPIC	5 758 000	8 896 000		
01	Virement complémentaire		6 931 000		
01	Amortissements	3 700 000	4 700 000		
01	Dépenses imprévues		5 000		
01	Titres annulés / dégrèvements de fiscalité	11 296	29 693		
	SOUS-TOTAL HORS COMPETENCE	119 285 000	130 909 000		0
	TOTAL GENERAL	166 288 000	178 586 000	10 610 000	10 810 000

A. LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE : LA VIDEOPROTECTION (Fonction 110)

Versailles Grand Parc constitue un territoire particulier, attractif par son potentiel touristique, enregistrant des flux d'échanges importants sur les 14 gares du territoire intercommunal, des trafics routiers conséquents sur des axes majeurs. La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a donc souhaité mettre en œuvre un système de vidéoprotection urbaine destiné à surveiller différentes zones des communes de l'agglomération, avec l'objectif notamment de se doter d'un outil de contrôle des trajectoires de la délinquance.

En juillet 2010, la communauté d'agglomération a donc élargi sa compétence en matière de politique de la ville au titre des dispositifs locaux de prévention de la délinquance.

Le schéma directeur de vidéoprotection urbaine a plus précisément défini :

- les lieux à vidéo-protéger,
- les finalités poursuivies : protection des bâtiments et installations publics et surveillance de leurs abords, régulation du trafic routier, constatation des infractions aux règles de la circulation, prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol,
- le périmètre géographique concerné : périmètre d'intervention du commissariat de district de Versailles et de la brigade autonome de gendarmerie de Noisy-le-Roi,
- le périmètre technique : Versailles Grand Parc est compétente pour l'acquisition, la pose, le branchement et la maintenance des équipements de vidéo, de transmission, d'enregistrement et d'exploitation.

Elle définit une liste de sites à vidéo-protéger et met en place l'architecture technique permettant la collecte des données, leur enregistrement, leur visualisation en direct, leur visualisation en différé et l'extraction de données.

- le périmètre financier : le programme est réparti en deux enveloppes pour financer :
 - les dépenses de niveau structurel (le réseau de transport, le centre d'exploitation avec station de visualisation et d'extraction et les stations de visualisation dans les commissariats) financées en intégralité par l'intercommunalité
 - les dépenses de niveau communal (caméras, réseau de desserte, station de visualisation de la commune) dans la limite d'un plafond en euros par habitant.

Les frais d'aménagement des locaux dans lesquels sont installées les stations de visualisation restent à la charge des communes.

A la fin de l'année 2016, **290 caméras de vidéoprotection** étaient opérationnelles pour renforcer la sécurité des habitants sur la communauté d'agglomération.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 110	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	628 000,00	1 300 000,00	1 928 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-628 000,00	-1 300 000,00	-1 928 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** liées à la vidéoprotection s'élèvent à **628 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 71 450 €
- autres dépenses : 556 550 €.

Les autres dépenses se décomposent :

- 350 000 € pour la maintenance des matériels installés,
- 150 000 € pour la location des liaisons louées
- 50 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du suivi de la maintenance,
- 3 000 € pour la redevance d'occupation d'un terrain de la SNCF
- 1 900 € pour l'achat de CD pour les réquisitions et le remboursement de frais.
- 1 650 € pour des frais d'annonce de marchés publics,

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de la vidéoprotection sont limitées à **1 300 000 €** au BP 2017 en raison de la fin du marché de la vidéoprotection et des délais pour lancer un appel d'offre européen.

Ce montant se répartit entre :

- les études de faisabilité,
- les travaux et les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- le droit d'usage irrévocable de la fibre optique (IRU) dans le cadre du marché de location de fibres noires,
- le matériel de maintenance.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette d'investissement n'a été inscrite au BP 2017. Une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) sera sollicitée mais son montant définitif ne sera connu qu'à l'achèvement des travaux.

B. LA COMPETENCE FOURRIERE ANIMALE (fonction 12)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 12	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	65 000,00	0,00	65 000,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-65 000,00	0,00	-65 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à la compétence fourrière animale s'élèvent à **65 000 €** et se répartissent comme suit :

- 64 000 € pour le contrat avec la société qui gère la prise en charge des animaux errants (SACPA),
 - 1 000 € pour l'entretien des chiens en transit.
- 70 à 80 animaux errants sont récupérés chaque année.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

C. LA COMPETENCE EQUIPEMENTS CULTURELS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1. ENSEIGNEMENT MUSICAL (fonction 311)

Missions générales

La direction de l'enseignement musical et de la culture a pour mission la coordination et la gestion des établissements d'enseignement artistique du territoire ainsi que la mise en œuvre d'actions de promotion et de diffusion d'événements culturels intercommunaux.

Les établissements d'enseignement artistique concernés sont :

- 5 établissements en régie (les écoles de musique de Buc et de Jouy-en-Josas, le conservatoire de musique de Rocquencourt, le conservatoire à rayonnement régional de Versailles et le conservatoire à rayonnement intercommunal de Viroflay) ;
- 7 structures associatives (l'école de musique de Bailly et de Noisy-le-Roi, l'école de musique de Bièvres, la section musique de la Jeunesse arcisienne, l'école de musique de Fontenay-le-Fleury, l'Association musicale de Toussus-Les-Loges, le conservatoire de musique de Bougival et le Carré des Arts de La Celle Saint-Cloud).

Chaque année, différents projets émanant de quatre événements culturels phares du territoire (festival B.D. Buc - octobre, festival du Mois Molière de Versailles – juin, festival Les Yeux Pleins d'Etoiles de Saint-Cyr-l'Ecole - juin, festival La Route des contes de La Celle Saint-Cloud – novembre-décembre), sont conçus avec les acteurs culturels des communes et diffusés à l'échelle de l'intercommunalité.

Régulièrement, les professionnels de la culture et de l'événementiel des communes se réunissent pour favoriser les échanges de savoir-faire, mettre en œuvre des collaborations de proximité et développer certains de leurs projets en complémentarité.

Afin de faciliter la lecture de l'offre culturelle des communes au public, plusieurs cartes interactives ont été mises en ligne sur le site Internet de Versailles Grand Parc (ex. carte des équipements culturels, carte du patrimoine, projets cinéma).

Principaux objectifs et axes de travail en 2017

Dans la dynamique du projet de territoire de Versailles Grand Parc, l'ambition de la « compétence culture » est d'abord de faire connaître la production culturelle de chaque point du territoire, puis de faciliter sa diffusion auprès des habitants, sa circulation dans les villes voisines, et de bâtir à terme une cohérence culturelle intercommunale.

Les principaux objectifs se déclinent ainsi :

- mettre en œuvre le nouveau projet d'enseignement artistique intercommunal porté par les établissements en régie
- poursuivre l'accompagnement des structures associatives et explorer avec elles les pistes de développements et mutualisations possibles à l'échelle des bassins de vie pour mieux valoriser l'offre d'enseignement

- identifier et développer les complémentarités entre établissements en régie et structures associatives
- affirmer le projet culturel porté en matière d'événements artistiques intercommunaux ;
- valoriser les espaces et outils disponibles dans les communes pour les mettre à la disposition d'artistes en résidence sur le territoire ;
- faire vivre le site Internet de Versailles Grand Parc comme point d'entrée pour être informé sur l'offre culturelle des communes.

Axes de travail :

- mettre en œuvre les schémas des études et nouveaux parcours d'apprentissage élaborés par les équipes pédagogiques et de direction des établissements en régie : affirmation d'une offre d'enseignement artistique intercommunale lisible et fluide, en pleine cohérence avec les attentes des élèves, étudiants et familles, à la hauteur de l'exigence (et des plaisirs) liés aux apprentissages artistiques ;
- programmer la 2^{ème} saison artistique et culturelle de Versailles Grand Parc, composée des projets des établissements d'enseignement artistique et des projets culturels intercommunaux ;
- faire vivre le nouvel organigramme transversal mis en place en 2016 et poursuivre les convergences et réorganisations permettant une meilleure efficacité ;
- poursuivre la mise en œuvre de la politique tarifaire des établissements en régie ;
- poursuivre le développement de la parthèque intercommunale en fonction des besoins des usagers et des moyens existants ;
- initier une deuxième phase de gestion des relations en ligne avec les usagers grâce aux inscriptions au concours d'entrée en ligne et la mise en place progressive de l'« Extranet famille » ;
- accompagner le bon déroulement des travaux programmés dans les différents établissements (bâtiment auditorium CRR et travaux courants) ;
- accompagner les structures associatives dans l'application du cadre fixé par la charte et des critères de subventionnement ;
- mener avec les structures associatives une étude sur les pistes de développements et mutualisations possibles à l'échelle des bassins de vie pour mieux valoriser l'offre d'enseignement
- identifier et développer les complémentarités entre établissements en régie et structures associatives
- en lien avec les directions artistiques des festivals, les communes porteuses et les autres communes membres, poursuivre la réalisation de projets de promotion et de diffusion à l'échelle intercommunale de ces événements labellisés ;
- favoriser les échanges et mutualisations avec les acteurs culturels des différentes communes ;
- mettre à jour les cartes interactives existantes et développer une carte des festivals des communes pour donner accès à toute l'offre du territoire à partir du site Internet de Versailles Grand Parc ;
- identifier les espaces et outils disponibles dans les communes et proposer un cadre pour les mettre à la disposition d'artistes en résidence sur le territoire et faire bénéficier les communes de projets de création ou d'action culturelle.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 311	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	8 721 000,00	1 622 950,00	10 343 950,00
Recettes	1 240 210,00	2 550,00	1 242 760,00
Solde	-7 480 790,00	-1 620 400,00	-9 101 190,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées à l'enseignement musical s'élèvent à **8 721 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 6 672 170 €
- autres dépenses : 2 048 830 €.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement de l'enseignement musical (+288 000 €) s'explique par :

- une progression des charges de personnel (+172 686 €) liée à des retours de professeurs en disponibilité,
- la régularisation sur 2017 des charges non remboursées sur 2016 à en raison de la signature tardive des conventions (+115 314 €)

L'enveloppe des subventions aux écoles de musique associatives est augmentée de 2% de façon à pouvoir les accompagner dans la prise en charge de l'augmentation mécanique de leur masse salariale liée à la convention collective de l'animation.

Comme le prévoient les conventions, le remboursement de charges aux communes augmente en fonction de l'inflation et de la prise en compte de l'utilisation des locaux de La Farandole.

en euros	BP 2016	BP 2017
Charges de personnel	6 396 000	6 556 570
Formation interne des professeurs de musique		4 000
Cachets des intervenants (GUSO, AGESEA)	52 000	52 000
Mutualisation Versailles (transports instruments + travaux auditorium du CRR)	51 484	59 600
Sous-total charges de personnel et assimilés	6 499 484	6 672 170
Fonctionnement des conservatoires	129 675	141 705
Entretien des bâtiments	145 000	127 500
Enveloppe événements culturels	100 000	100 000
Subventions de fonctionnement aux écoles de musique associatives	816 690	809 041
Remboursement de charges aux communes	467 209	514 039
Remboursement de charges aux communes : régularisations liées à 2016		115 000
Autres subventions (APEC, compensation Le Chesnay)	26 875	26 875
Déménagement du CRR de Versailles	93 500	
Autres (communication, téléphonie, formations,...)	154 567	214 670
Sous-total autres dépenses	1 933 516	2 048 830
TOTAL GENERAL DE FONCTIONNEMENT	8 433 000	8 721 000

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des **recettes de fonctionnement** des conservatoires de Rocquencourt, Viroflay, Versailles et des écoles de Buc et Jouy-en-Josas est de **1 240 210 €**.

Elles se composent :

- des participations des usagers pour 1 100 000 €. Les recettes des frais de scolarité correspondent aux élèves inscrits à la rentrée 2016-2017 ;
- de la location des instruments de musique pour 11 560 € et de salles pour 2 000 € ;
- du retour de la subvention du Ministère de la Culture (DRAC) pour le CRR de Versailles pour 112 000 € ;
- d'autres recettes pour 14 650 € comprenant :
 - o le remboursement de charges du Lycée La Bruyère pour les aménagements d'horaires au CRR : 4 000 €,
 - o la subvention de la Société des Editeurs et Auteurs de Musique : 7 650 €,
 - o le don du Rotary Club pour l'acquisition d'instruments de musique : 3 000 €.

En raison de l'incertitude sur l'évolution de la subvention du Conseil départemental déjà fortement en baisse en 2016, aucune subvention n'a été inscrite au Budget primitif 2017.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant des **dépenses d'investissement** se monte à **1 622 950 €** et se décompose de la façon suivante :

- 1 300 000 € pour la reconstruction de l'auditorium du CRR de Versailles,
- 106 000 € pour des travaux de gros entretien dans les conservatoires et les écoles de musique associatives,
- 216 950 € pour les acquisitions (instruments, mobilier, informatique)

Le tableau ci-après détaille les dépenses d'investissement liées à la compétence enseignement musical.

Engagement pluri-annuel (AP-CP)

Une Autorisation de Programme (AP) a été votée le 8 mars 2016 par le Conseil communautaire pour la **construction de l'auditorium du CRR de Versailles**.

La réalisation de l'AP 2016-002 d'un montant de 2 648 000 € s'étale sur les exercices 2016 à 2018.

Nature	Programme		BP 2016 en euros	BP 2017 en euros
2317	AQUICU048	Travaux auditorium CRR Versailles		1 300 000
458109	AEQUICU047	Travaux CRR Versailles Pôle danse à Lully-Vauban	1 515 000	
		Sous-total constructions neuves	1 515 000	1 300 000
2313/21318	BCULT033	Travaux de gros entretien dans les conservatoires	488 000	106 000
2041412	BCULT034	Travaux de gros entretien : école de musique Bois d'Arcy	60 000	
		Sous-total tvx gros entretien	548 000	106 000
2188	CANNUEL004	Instruments de musique	172 500	181 500
2033	CANNUEL005	Frais d'annonces marchés publics		3 000
165	CANNUEL006	Cautions remboursées	7 000	2 550
2184	CANNUEL011	Mobilier	22 000	12 000
2183	CANNUEL181	Matériel informatique	33 100	7 900
205	CANNUEL182	Logiciels	16 200	
2183	CANNUEL008	Matériels divers (micros, enceintes,..)		10 000
		Sous-total acquisitions	250 800	216 950
		TOTAL INVESTISSEMENT	2 313 800	1 622 950

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** se chiffrent à **2 550 €** et se composent uniquement des cautions reçues lors du prêt des instruments de musique.

2. MANIFESTATIONS SPORTIVES (fonction 415)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 415	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	6 000,00		6 000,00
Recettes			0,00
Solde	- 6 000,00	0,00	-6 000,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** consacrées au soutien aux manifestations sportives sont de **6 000 €**.

Elles consistent à participer au financement de deux évènements sportifs intercommunaux :

- le Trail du Josas,
- la Course Royale.

Cette enveloppe financière est gérée par le service communication et prend la forme d'une subvention versée aux communes organisatrices de Jouy-en-Josas et de Fontenay-le-Fleury.

D. LA COMPETENCE CREATION D'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE (fonction 524)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 524	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	93 000,00	20 000,00	113 000,00
Recettes	48 000,00	10 000,00	58 000,00
Solde	-45 000,00	-10 000,00	-55 000,00

L'activité de location des emplacements sur l'aire d'accueil des gens du voyage a été assujettie à la TVA. Par conséquent, les montants de dépenses et de recettes de cette compétence sont Hors Taxe.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2017 consacrées à cette compétence sont de **93 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : néant,

- autres dépenses : 93 000 €.

Les autres dépenses se composent :

- 12 000 € pour le loyer du bail à construction versé à Jouy-en-Josas,
- 50 000 € pour le marché de gestion de l'aire d'accueil, de la microstation et du bassin d'eaux pluviales en diminution par rapport à 2016 en raison du versement de l'aide de la CAF au gestionnaire,
- 12 500 € pour la consommation d'eau,
- 12 500 € pour la consommation d'électricité,
- 1 400 € pour l'abonnement ADSL du local du prestataire,
- 4 600 € pour les marchés de maintenance.

Aucune charge de personnel n'est indiquée pour cette compétence pour deux raisons :

- la gestion quotidienne de l'aire d'accueil est assurée par un prestataire extérieur,
- le suivi de l'aire d'accueil occupe 30 % du temps de travail de l'agent assurant les fonctions de responsable habitat et de chargé d'études environnement de Versailles Grand Parc. Ce poste est déjà ventilé entre les fonctions habitat et environnement. Par souci de simplicité, ce poste n'est pas ventilé comptablement entre les trois fonctions.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** 2017 de l'aire d'accueil des gens du voyage sont estimées à **48 000 €**. Les recettes se composent de :

- 18 000 € au titre de la redevance journalière, fixée à 5 € HT par jour et par emplacement.

18 000 € correspondant à une hypothèse d'une aire accueillant des caravanes sur les 12 emplacements, pendant les 7 jours de la semaine tout au long de 44 semaines sur l'année. L'aire devrait en effet être remplie en permanence, mais une fermeture annuelle de 3 semaines est prévue durant l'été, et il est possible d'avoir de la vacance pendant la période estivale.

- 30 000 € au titre du remboursement des fluides (eau et électricité) facturés aux voyageurs en fonction de leurs consommations.
- L'aide de la CAF (ALT2) n'est plus perçue par Versailles Grand Parc, mais versée directement au prestataire.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** inscrites au BP 2017 se montent à **20 000 €** et se composent de :

- 10 000 € pour le remboursement des dépôts de garantie des voyageurs sortant de l'aire,
- 10 000 € pour les réparations des éventuelles dégradations occasionnées.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** de l'aire d'accueil pour les gens du voyage à Jouy-en-Josas se résument à **10 000 €** pour l'encaissement des dépôts de garantie lors de l'entrée dans l'aire d'accueil.

E. LA COMPETENCE EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT (fonction 70)

La compétence obligatoire « équilibre social de l'habitat » comprend :

- le Programme Local de l'Habitat,
- la politique du logement d'intérêt communautaire,
- les actions et aides financières en faveur du logement social,
- les réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire,
- les actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- l'amélioration du parc immobilier bâti.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 70	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	213 000,00	2 512 500,00	2 725 500,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-213 000,00	-2 512 500,00	-2 725 500,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2017 consacrées à cette compétence sont de **213 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 50 000 €
- autres dépenses : 163 000 €.

Les autres dépenses se composent :

- **de frais d'études : 80 000 €**

La révision du Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) a été confiée au bureau d'études CODRA, en partenariat avec Avant-Projet. Le coût total de l'étude est de 113 430 € étalé sur les exercices 2017 et 2018.

- **de subventions aux associations : 79 429 €**

Les élus communautaires ont décidé de subventionner les ADIL 78 et 91 (association d'information sur le logement). Depuis 2016, la communauté d'agglomération participe financièrement au service « Espace Info Energie » et est adhérente à l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (OLAP).

Chaque année nous versons à :

- L'ADIL 91, 313 € (cotisation pour la commune de Bièvres)
- L'ADIL 78, 42 354 €
 - 2 100 € de cotisation,
 - 40 254 € de subvention correspondant à 0.15 €/habitant sur la base de 268 364 habitants
- ALECSQY, 36 575 € au titre de l'animation de l'Espace Info Energie sur le territoire de Versailles Grand Parc
- OLAP, cotisation d'adhésion : 100 €

Une provision de 87 € est inscrite pour une éventuelle adhésion supplémentaire.

- **de frais d'annonces et d'insertion : 3 571 €**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BP 2017.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2 512 500 €** et se composent :

- de 2 450 000 € pour les Crédits de Paiement (CP) pour le versement des subventions de surcharge foncière attribuées les années précédentes,
- de 42 000 € pour le versement d'une subvention à SOLIHA (anciennement PACT Yvelines) chargée de verser au nom de Versailles Grand Parc des subventions aux particuliers pour effectuer des travaux d'isolation dans le cadre du programme Habiter mieux,
- de 19 800 € pour le versement du solde d'une subvention attribuée en 2013 dans le cadre du programme de développement de l'offre résidentielle (CDOR) pour lesquels les crédits n'avaient pas été reportés,
- de 700 € pour l'acquisition de matériel informatique.

Les 2 450 000 € correspondent aux subventions attribuées les années précédentes aux bailleurs sociaux et devant faire l'objet d'une ouverture de chantiers en 2017.

Le versement s'effectue de la façon suivante : 80% à l'ouverture de chantiers, 20% à l'achèvement des travaux.

Engagements pluri-annuels (AP-CP)

Trois Autorisations de Programme (AP) permettent de gérer les subventions de surcharge foncière déjà attribuées :

- l'AP 2015-001 d'un montant de 2 498 052 € relative aux subventions de surcharge foncière attribuées en 2015 (CP de 2016 à 2019)
- l'AP 2015-002 d'un montant de 4 394 569,61 € relative aux subventions de surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (CP de 2015 à 2018)
- l'AP 2016-001 d'un montant de 2 500 000 € relative aux subventions de surcharge foncière à attribuer en 2016 (CP de 2016 à 2020)

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a décidé d'arrêter au 1^{er} janvier 2017 l'attribution de nouvelles subventions de surcharge foncière pour des raisons budgétaire et d'efficacité.

Par conséquent, aucune Autorisation de Programme n'est proposée au vote du conseil communautaire pour attribuer des subventions aux bailleurs sociaux sur l'année 2017.

Le détail de l'échéancier des paiements prévisionnels des AP votés figure dans le tableau ci-dessous.

AP n°	Objet	CP réalisés antérieurement (2015+2016)	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL AP
2015-001	Subventions surcharges foncières attribuées en 2015	171 165,60	1 400 000,00	750 000,00	176 886,40		2 498 052,00
2015-002	Subventions surcharge foncière attribuées de 2007 à 2014 (reliquat)	3 381 873,60	850 000,00	162 696,01			4 394 569,61
2016-001	Subventions habitat attribuées en 2016	276 093,60	200 000,00	750 000,00	750 000,00	523 906,40	2 500 000,00
	Sous-total CP subventions habitat	3 829 132,80	2 450 000,00	1 662 696,01	926 886,40	523 906,40	9 392 621,61

Garantie d'emprunt aux bailleurs sociaux

Suite à la délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, Versailles Grand Parc a souhaité venir en aide aux communes et aux bailleurs sociaux en garantissant partiellement les emprunts contractés par ces derniers.

Toutefois, dans un souci de prudence, la communauté d'agglomération a fixé des limites quant au volume d'emprunts à garantir, ainsi que la répartition entre bailleurs :

- le volume cumulé des emprunts garantis ne pourra pas dépasser 100 % des recettes réelles de fonctionnement de la communauté d'agglomération,
- le volume cumulé des emprunts garantis pour un même bailleur est limité à 25 % de la capacité à garantir de la communauté d'agglomération

Au 1^{er} janvier 2017, le volume des garanties d'emprunt accordées par Versailles Grand Parc s'élevait à **31 724 829 €** pour un montant de recettes réelles de fonctionnement de 178 141 000 €. Le montant de l'annuité garantie au cours de l'exercice 2017 est de 174 796 € (capital + intérêts).

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a décidé d'arrêter progressivement les garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux durant l'année 2017.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette de fonctionnement n'est inscrite au BP 2017. Le Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) sera inscrit au budget dès qu'il sera notifié.

F. LA COMPETENCE ENVIRONNEMENT (fonction 812)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 812	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	28 085 000,00	1 585 000,00	29 670 000,00
Recettes	31 285 000,00	6 000,00	31 291 000,00
Solde	3 200 000,00	-1 579 000,00	1 621 000,00

Les dépenses de fonctionnement dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les Frais d'administration générale, comptabilisés à la fonction 020, d'un montant de 1 621 000 € pour la compétence ordures ménagères. Après prise en compte des Frais d'Administration Générale, le BP 2017 des ordures ménagères est déficitaire de 146 000 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2017 sont prévues pour **28 085 000 €** et se répartissent comme suit :

- charges de personnel directes et mutualisées : 1 181 900 €,
- autres dépenses : 26 903 100 €.

Les autres dépenses de fonctionnement (26 903 100 €) sont proches de la stabilité par rapport au BP 2016 (+0,5 %, soit +118 k€).

L'analyse des dépenses, hors charges de personnel, de ce secteur est la suivante :

✓ **Pré-collecte : 655 500 €**

La pré-collecte comprend le lavage des bacs et des PAV, la maintenance et le suivi du parc de bacs et de PAV, l'achat de sacs et leur distribution (pour le Chesnay, Vélizy et Versailles).

	BP 2016	BP 2017	Explications
Maintenance des points d'apports volontaires	102 000	142 500	Augmentation du parc de PAV et du coût des éliminations lors des renouvellements
Entretien des bacs	42 000	43 000	Maintenance et lavage des bacs
Lavage des points d'apports volontaires	90 000	105 000	Augmentation du parc de PAV. 3 lavages de PAV OM / an et 1 pour le verre et des déchets recyclables
Achat et distribution des sacs	311 800	275 000	BP 2016 surévalué en raison d'une mauvaise connaissance du besoin en sacs déchets verts au Chesnay et à Vélizy
Suivi qualité tri	90 000	90 000	subvention sollicitée (75 k€)
TOTAL	635 800	655 500	

✓ **Collecte : 15 223 000 €**

La collecte concerne le marché de collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire ainsi que les collectes spécifiques (dépôts sauvages et bennes dans les communes le week-end).

	BP 2016	BP 2017	Explications
Collecte en points d'apport volontaire	918 000	1 100 000	Le marché de collecte en PAV est au tonnage et se développe.
Collecte des D3E	242 500	230 000	
Collecte en porte à porte	13 810 500	13 360 000	BP 2016 surévalué en raison de la méconnaissance de la répartition des charges de collecte sur Vélizy
Collecte des dépôts sauvages	82 500	53 000	
Collecte des déchets toxiques	241 845	200 000	
Collecte des déchets apportés par les villes	254 300	280 000	
TOTAL COLLECTE	15 549 645	15 223 000	

✓ **Déchèteries : 1 220 400 €**

La ligne déchèterie comprend les coûts d'exploitation des déchèteries (personnel, location et rotation des bennes) ainsi que les coûts de traitement des déchets.

	BP2016	BP 2017	Explications
Déchèteries	50 000	58 900	taxes foncières et droit d'entrée pour la déchèterie de Magny-les-Hameaux (pour les habitants de Châteaufort).
Exploitation déchèterie de Bois d'Arcy	452 300	750 000	Augmentation des tonnages et hausse du coût du nouveau marché
Exploitation écopoint de Bièvres	170 500	176 500	
Exploitation déchèterie du Chesnay	75 000	187 000	Coût d'exploitation et de traitement en hausse lié notamment à l'ouverture aux Versaillais et aux Rocquencourtois
Participation à la déchèterie de Carrières sur Seine	48 000	48 000	
	795 800	1 220 400	

✓ **Valorisation : 1 543 000 €**

La valorisation correspond au traitement des déchets hors incinération et enfouissement.

	BP2016	BP 2017	Explications
Caractérisation des déchets recyclables	35 000	5 000	
Compostage des déchets végétaux	429 370	467 000	
Traitement du tri sélectif	1 471 228	1 000 000	Le 2 nd semestre 2015 de la collecte sélective du SYCTOM était pris en compte dans le BP 2016 (275 k€) Forte diminution des tarifs sur le SYCTOM (125 à 5 € la tonne) depuis 2016 du fait de la suppression des recettes
Transfert du verre	69 300	71 000	
Total valorisation	2 004 898	1 543 000	

✓ **Elimination : 7 667 560 €**

L'élimination correspond au coût de traitement des objets encombrants et des ordures ménagères. Le changement des tarifs du SYCTOM a été intégré.

	BP2016	BP 2017	Explications
Elimination des encombrants	1 142 446	856 000	Erreur d'affectation au BP 2016
Incinération des ordures ménagères	6 187 360	6 791 560	Hausse des coûts du SIDOMPE + 6%, hypothèse de maintien sur les autres syndicats
Elimination du tout venant	20 000	20 000	Traitement des dépôts sauvages
Sous total Elimination	7 349 806	7 667 560	

✓ **Communication : 226 000 €**

	BP2016	BP 2017	Explications
Visite des centres de tri avec les écoles	10 000	15 000	bus pour les visites de centre de tri, et du chapiteau vert
Réunions formation composteurs	33 408	35 000	développement du compostage dans les écoles et les copropriétés
Evènements	6 000	17 000	animations pour les opérations de prévention : semaine du développement durable, gaspillage alimentaire...
Animation Plan de Prévention des déchets	30 000	37 000	animations dans les écoles, augmentation pour développer la lutte contre le gaspillage alimentaire
Communication	122 000	122 000	Guide du tri sélectif, agenda pour les écoles
Total Communication	201 408	226 000	

✓ **Autres dépenses du service environnement : 296 791 €**

	BP 2016	BP 2017	Explications
Autres dépenses	32 400	32 800	Correspond aux frais de mission des agents, achat d'équipement, annonces, abonnement...etc.
Frais d'études	140 000	202 000	Etudes : - opportunité de mise en place d'une TEOM/REOM incitative (débutée en 2016) - optimisation des circuits de collecte - ressourceries - actions dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP)
Titres annulés sur exercice antérieurs	14 000	25 000	
Entretien du terrain de Buc		10 000	
Régularisations		26 991	Pénalité liée à la sortie de Bougival du SIVOM de Saint Germain en Laye, régularisations du SITRU
Total Divers	186 400	296 791	

✓ **Autres dépenses des services supports : 70 849 €**

	BP 2016	BP 2017	Explications
Informatique	26 000	39 300	Réalisation de connecteurs entre le portail internet et les logiciels métiers utilisés pour la gestion des bacs (Mesbacs) et la redevance spéciale des déchets des professionnels (Tradim) pour que les utilisateurs extérieurs puissent formuler leurs demandes (gain de productivité du service)
Formations	4 835	4 835	
Frais généraux de la mutualisation	30 216	26 714	
Total Divers	61 051	70 849	

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **31 285 000 €** et se composent de :

- ✓ la TEOM pour 26 902 000 €,
- ✓ la redevance spéciale pour 2 150 000 €.
- ✓ les recettes de valorisation pour 2 156 000 €,
- ✓ des recettes liées aux déchèteries : 15 000 € pour l'accès payant des artisans et 45 000 € pour la vente des matériaux (cartons, ferraille)
- ✓ la location du terrain de Buc à Nicollin : 17 000 €.

En euros	BP 2016	BP 2017	Explications sur les évolutions
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	26 660 000	26 902 000	Hausse des bases +0,9 % (physique + forfaitaire) / notifié + effet du lissage des taux
Redevance spéciale des déchets des professionnels	2 150 000	2 150 000	
Valorisation des déchets (SIDOMPE, SYCTOM, OCAD3E)	2 782 000	2 156 000	Le BP 2016 comportait le soutien à la collecte du SYCTOM du 2 nd semestre 2015, qui est désormais intégré dans le prix à la tonne.
Valorisation des déchets : promotion du compostage	114 000		
Location du terrain de Buc à Nicollin	16 000	17 000	
Facturation aux artisans des apports en déchèterie	10 000	15 000	
Vente des matériaux de la déchèterie (cartons, ferraille)		45 000	
Total recettes fonctionnement	31 732 000	31 285 000	

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se montent à **1 585 000 €** et se composent :

- ✓ 200 000 € pour les études nécessaires à la construction d'une seconde déchèterie située à Buc,
- ✓ 25 000 € pour les travaux de gros entretien des déchèteries,
- ✓ 1 360 000 € pour les acquisitions de bacs, PAV, composteurs, matériels informatiques et autres investissements.

Il convient de nuancer l'augmentation des crédits votés pour l'acquisition de bacs et de points d'apports volontaires entre le BP 2016 et le BP 2017 par le fait que le BP 2016 ne couvrait qu'une partie du besoin de l'exercice 2016.

En tenant compte des crédits supplémentaires votés au BS 2016 (+ 200 000 € pour les bacs et + 200 000 € pour les PAV), l'évolution des acquisitions en bacs et PAV reste très modérée (+47 k€ au total).

Nature	Programme	Libellé	BP 2016	BP 2017
		Construction 2^{ème} déchèterie : études		200 000,00
2315	BAMUR029	Travaux gros entretien des déchèteries	43 600,00	25 000,00
2188	CANNUEL001	Bacs ordures ménagères	230 000,00	460 000,00
2188	CANNUEL002	Composteurs	25 000,00	15 000,00
21578	CANNUEL003	Points d'apports volontaires	650 000,00	867 000,00
2033	CANNUEL005	Frais d'annonces marchés publics	3 000,00	3 000,00
2051	CANNUEL182	Logiciels	15 000,00	
165	CANNUEL006	Caution location entrepôt		6 000,00
2183	CANNUEL181	Matériel informatique	3 500	
2188	CANNUEL181	Matériel informatique	200	
2152	CSPECIF016	Signalétique	5 000,00	5 000,00
		Sous-total Cat. C : acquisitions	931 700,00	1 356 000,00
20421	DSUBEX064	Participation à la prévention des déchets organique	4 000,00	4 000,00
		TOTAL Investissement	979 300,00	1 585 000,00

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se montent à **6 000 €** et correspondent au dépôt de garantie versé pour la location d'un local de stockage à Buc.

Budget consacré aux ordures ménagères en 2017 (fonction 812)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	BP 2017
Coût directs	26 784 808	26 903 100	TEOMA	26 660 000	26 902 000
<i>Précollecte</i>	635 800	655 500			
<i>Collecte</i>	15 549 645	15 223 000	Redevance spéciale	2 150 000	2 150 000
<i>Déchèteries</i>	795 800	1 220 400			
<i>Valorisation</i>	2 004 898	1 543 000	Déchèterie : accès payant aux artisans	10 000	15 000
<i>Elimination</i>	7 349 806	7 667 560			
<i>Sensibilisation (compostage, écoles)</i>	79 408	104 000	Déchèterie : cartons, ferraille		45 000
<i>Divers coûts gérés par le service environnement</i>	186 400	296 791			
<i>Budget service communication</i>	122 000	122 000	Location du terrain de Buc	16 000	17 000
<i>Coûts gérés par d'autres services</i>	61 051	70 849			
Charges de personnel	1 149 192	1 181 900	Recettes de valorisation	2 896 000	2 156 000
<i>Service environnement</i>	947 000	1 010 000			
<i>Mutualisation MO déchèterie</i>	34 050				
<i>Mutualisation déchèteries Le Chesnay/ Vélizy</i>	158 442	153 500			
<i>Mutualisation communes pose des PAV</i>		8 500			
<i>Mutualisation Versailles RS sur les marchés</i>	9 700	9 900			
Sous-total dépenses de fonctionnement directes	27 934 000	28 085 000			
<i>Frais de structure</i>	1 848 000	1 767 000			
Total dépenses de fonctionnement	29 782 000	29 852 000	Total recettes de fonctionnement	31 732 000	31 285 000
<i>Autofinancement</i>	1 950 000	1 433 000			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2016	BP 2017
Bacs et composteurs	255 000	475 000	Autofinancement	1 950 000	1 433 000
Points d'apports volontaires	650 000	867 000	Cautions		6 000
Tvx d'entretien et autres acquisitions	70 300	39 000	Subventions		
Poules	4 000	4 000			
Etudes 2ème déchèterie		200 000			
Total dépenses d'investissement	979 300	1 585 000	Total recettes d'investissement	1 950 000	1 439 000
Excédent : si + / Déficit financé par le budget général : si -				970 700	-146 000

G. LA COMPETENCE AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET LE PÔLE D'INGENIERIE TERRITORIALE (fonction 824)

Selon l'article L.5216-5 du CGCT, la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code.

A ce jour, Versailles Grand Parc développe les objectifs suivants dans le cadre de sa compétence aménagement de l'espace communautaire :

- Valorisation des espaces naturels et protégés du territoire : les sites classés de la Plaine de Versailles et de la Vallée de la Bièvre,
- Restauration et mise en valeur de l'allée royale de Villepreux,
- Mise en place d'un contrat de ruralité,
- Coordination des communes sur les grands dossiers d'infrastructure et/ou d'aménagement auprès des partenaires institutionnels : l'Etat, l'EPAPS, le conseil Régional, les conseils généraux, du STIF, les territoires voisins, ...

En 2017, l'accent sera mis sur :

- la poursuite des études sur l'allée royale de Villepreux et ses alentours. Cette opération a pour objectif de reconstituer l'allée historique jusqu'à l'A12, par des cheminements de modes doux. Les actions prendront la forme d'une :
 - mission de maîtrise d'œuvre confiée au pôle d'ingénierie de la Ville de Versailles, avec la définition d'un aménagement global à long terme et des aménagements provisoires de court terme,
 - négociation foncière pour l'acquisition de terrains nécessaires au développement du projet.

Ce projet s'inscrit également dans une reconfiguration totale du secteur avec l'arrivée du Tram 13 express et ses impacts paysagers.

- la réalisation de l'opération de réaménagement de la rue de la Porte de Buc et du Carrefour du Cerf-Volant,
- l'accompagnement dans le développement du secteur de Satory ouest dans la perspective d'une création de ZAC par l'EPAPS courant 2017, via différentes études comprises ou non dans le Plan Local de Redynamisation des Yvelines,
- la labellisation des chemins de randonnée sur la plaine de Versailles,
- la valorisation de la vallée de la Bièvre à travers différents programmes (Leader, appel à projet « programme alimentaire territorial », contrat de ruralité) et études (étude historique et paysagère menée par les étudiants du Master JHPP de l'ENSA-V).

La compétence aménagement recouvre également les activités assurées par le Pôle d'Ingénierie Territoriale, lequel a principalement en charge :

- de fournir à Versailles Grand Parc (VGP) et à ses communes membres les éléments permettant de fonder des stratégies urbaines en lien avec les compétences exercées par chacun ;
- de réaliser les diagnostics et les études préalables permettant à VGP et à ses communes membres d'étudier la faisabilité de leurs projets et d'en déterminer les conditions et modalités de réalisation ;
- de réaliser les études nécessaires à l'élaboration par VGP et par ses communes membres des documents de planification territoriale.

Le Pôle a donc en charge le développement de la connaissance du territoire (collecte de données, pilotage et acquisition des données géographiques et statistiques...), la réalisation de diagnostics permettant d'étudier la faisabilité de projets, l'accompagnement des services, ainsi que les études nécessaires à l'élaboration de documents de planification territoriale.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 824	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	838 000,00	506 000,00	1 344 000,00
Recettes	21 777,00	0,00	21 777,00
Solde	-816 223,00	-506 000,00	-1 322 223,00

Ce budget comprend le service aménagement et le Pôle d'Ingénierie Territoriale.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** 2017 sont de 838 000 € et se répartissent comme suit :

- charges de personnel : 547 500 € (335,5 k€ : service aménagement, 212 k€ Pôle)
- autres dépenses : 290 500 € (232,8 k€ service aménagement, 57,7 k€ Pôle)

• Les **dépenses de fonctionnement** du secteur de l'aménagement et des services urbains s'élèvent à **232 772 €** et se répartissent comme suit :

	BP 2016	BP 2017	Explications
Frais d'études	278 697 €	196 744 €	
Subventions	37 000 €	20 000 €	
Formations	6 500 €	6 500 €	
Cotisations	2 300 €	2 300 €	
Divers	3 432 €	7 228 €	annonces, taxe, tél.
Exceptionnel :	80 000 €		démolition de la maison du garde-barrière
TOTAL	407 929 €	232 772 €	

✓ Les frais d'études : 196 744 €

Circuits et chemins de randonnée sur le site classé de la Plaine de Versailles (en lien avec l'APPVPA et le CODERANDO) : 3 510 €

Le développement des chemins de randonnée répond à un objectif de promotion du territoire agricole et valorisation du patrimoine naturel du site classé de la Plaine de Versailles. Ce projet permettra d'offrir des itinéraires balisés aux randonneurs et de mettre en place une signalétique adaptée, en lien avec celle du Plan Vélo.

Accord-cadre Plaine de Versailles : marché subséquent n°5 : 75 672 €

Cette étude vise à étudier l'intégration paysagère de plusieurs secteurs en lien avec le projet de la tangentielle Ouest et de la restructuration de la RD7. Elle s'inscrit dans un objectif de préservation et de valorisation de la qualité paysagère du site classé de la Plaine de Versailles et des abords du monument historique du Château de Versailles.

MOUS (maitrise d'œuvre urbaine et sociale) : 29 916 €

Le projet de réhabilitation de l'allée royale de Villepreux implique l'acquisition foncière et la libération des terrains situés sur l'emprise dont un terrain, actuellement occupé par des gens du voyage sédentarisés. Pour porter la négociation, VGP va recourir à une « MOUS projets », prestation d'ingénierie financée pour moitié par l'Etat, visant à accompagner socialement les familles défavorisées.

Réalisation d'une étude historique et archéologique dans le cadre de la restauration de l'Allée royale de Villepreux : 30 000 €

Dans le prolongement du Petit Parc du domaine de Versailles, l'ancien axe historique, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, fait l'objet d'études menées par Versailles Grand Parc pour le restaurer et ainsi assurer le lien entre la Grille royale à l'Est et la dorsale cyclable créée également par VGP à l'ouest.

Afin d'alimenter les diverses instances qui seront chargées d'évaluer la cohérence du projet proposé par VGP avec ce qu'était réellement cet axe autrefois, la CA VGP va réaliser une étude historique et archéologique.

⇒ **Financement des études menées par l'EPAPS : 60 000 €**

Dans le cadre du Plan Local de Redynamisation qui a été prolongé sur les années 2017 et 2018, la CA VGP s'est engagée à participer financièrement aux études :

- **Etude de faisabilité et d'opportunité des liaisons entre Saint Cyr l'Ecole, le plateau de Satory et SQY**

Part prévisionnelle pour VGP en 2017 : **13 062 € TTC**

- **Etudes de marché et de programmation, logement, commerce et équipements**

Part prévisionnelle pour VGP en 2017 : **22 522 € TTC**

- **Etude pré-opérationnelle de stationnement sur le plateau de Satory 14 160 €**

⇒ **Convention avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) : 10 000 €**

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc mène cette année un partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V). Le territoire de la Vallée de la Bièvre a été retenu comme périmètre pour mener une étude historique et paysagère par des étudiants en master II parcours « Jardin historique et patrimoine paysager » (JHPP).

- ✓ **Subventions allouées aux associations patrimoniales du territoire : 20 000 €**

Afin de développer les actions que les associations mènent en faveur de l'agriculture, de la ruralité du patrimoine et du paysage (ex : programme Leader et programme alimentaire territorial de Terre et Cité, travail sur la protection de la ressource en eau potable et sur les trames verts de l'APPVPA), la CA VGP s'engage à les soutenir financièrement.

- ✓ **Cotisations : 2 300 €**

APPVPA (association patrimoniale de protection de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets) : 2000 €

L'APPVPA est une association dont l'objectif vise à préserver et valoriser l'espace de la plaine de Versailles. Dans le cadre de sa politique en la matière, VGP s'inscrit dans une démarche volontariste de soutien d'une structure existante, dont l'action est reconnue.

Cotisation Terre et cité (association patrimoniale du Plateau de Saclay) : 300 €

Terre et Cité est une association visant à promouvoir et à valoriser l'espace agricole du plateau de Saclay. Elle s'est vu allouer en 2015 une enveloppe de 1,2 M€ dans le cadre du dispositif leader permettant de réaliser des actions en faveur de l'agriculture locale et de l'économie rurale. Dans le cadre de ces compétences, VGP soutient les actions de Terre et Cité en adhérant à l'association.

- ✓ **Divers : 7 228 €**(frais d'annonces, téléphonie, frais de mission,...)

- **Les dépenses relatives au Pôle d'Ingénierie Territoriale : 57 728 €**

Elles se répartissent entre les dépenses directement gérées par le Pôle (22 000 €), les dépenses gérées par la DSIN (31 900 €) et des dépenses de formation (3 828 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** sont de **21 777 €** et se répartissent entre :

- la participation de l'Etat pour la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) : 14 958 €,
- les participations pour l'étude points durs bus de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental des Yvelines : 6 819 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **506 000 €** se composent :

- **de la poursuite de l'opération de l'Allée royale de Villepreux : 285 000 €**

La maîtrise d'œuvre du projet de l'Allée royale de Villepreux a été confiée au pôle d'ingénierie (SAU) de la Ville de Versailles.

Sur 2017, les dépenses attendues concernent :

- les études techniques sur le tronçon de l'Allée Royale, la géodétection des réseaux, le diagnostic amiante sur le chemin de Villepreux pour 110 000 €,
- l'acquisition foncière des terrains « Guibert » pour 175 000 €
- **de la participation à la construction de l'échangeur sur l'A86 : 16 100 €** correspondant aux études préalables.
- **des dépenses liées au Pôle d'Ingénierie Territoriale : 204 900 €** (accord de licence ESRI, matériels informatiques pour stocker 5 To de données du SIG)

Engagements pluri-annuels (AP-CP)

Une Autorisation de Programme (AP) a été votée par le conseil communautaire le 8 mars 2016 :

- l'AP 2016-003 : Participation au diffuseur sur l'autoroute A86 d'un montant de 600 000 € (CP de 2017 à 2021).

Cette participation financière est financée en intégralité par la réduction de l'attribution de compensation de Vélizy-Villacoublay votée le 6 décembre 2016.

Une Autorisation de Programme (AP) est soumise au vote le 28 mars 2017 :

- l'AP 2017-005 : Participation financière à la réhabilitation du Moulin de Vauboyen situé à Bièvres pour un montant de 350 000 € (CP 2018).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

H. LES COMPETENCES TRANSPORTS, CIRCULATIONS DOUCES ET PARCS DE STATIONNEMENT D'INTERET COMMUNAUTAIRE (fonctions 815 et 822)

La communauté d'agglomération exerce de plein droit aux lieu et place des communes membres la compétence en matière d'aménagement de l'espace communautaire : organisation des transports au sens du chapitre II de la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi. Il s'agit plus particulièrement de :

- contribuer au bon fonctionnement des réseaux de transport collectif : Suivi des réseaux et développement/restructuration d'offre,
- réaliser des études pour l'optimisation des différents modes de transport.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence optionnelle de la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, VGP encourage l'usage des modes doux.

VGP exerce par ailleurs la compétence facultative de la création, l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, au titre de laquelle elle entretient le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole.

1. LES DEPLACEMENTS (Fonction 815)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 815	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	4 939 025,00	80 000,00	5 019 025,00
Recettes	726 694,00	0,00	726 694,00
Solde	-4 212 331,00	-80 000,00	-4 292 331,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** des déplacements se montent à **4 939 025 €** et se répartissent comme suit :

- Charges de personnel : 178 000 €,
- Autres dépenses : 4 761 025 €.

L'évolution des autres dépenses est décomposée ci-dessous :

	BP 2016	BP 2017	Explications
Subventions aux concessionnaires	3 416 640 €	3 381 000 €	Pas de budget pour les développements de l'offre bus au BP. Modification éventuelle en cours d'année
Subventions aux intercommunalités	194 000 €	245 000 €	CAPS, CASQY (renfort ligne 415 SQYBUS)
Transport collectif	228 559 €	228 559 €	
Frais d'études	127 000 €	304 568 €	
Prestations de services	30 000 €	16 400 €	Information voyageurs (carte dynamique) et comptages de trafic
Diverses dépenses	9 801 €	26 414 €	
Gestion des gares routières		289 084	
Exceptionnel : pass local	330 000 €	270 000	compensé par une recette de même montant
TOTAL	4 336 000 €	4 761 025 €	

- **Subventions aux concessionnaires : 3 381 000 €**

Il s'agit des subventions versées pour le financement des lignes de bus dans le cadre du contrat de type 2.

Le budget 2017 ne prévoit pas de développement d'offre supplémentaire et intègre uniquement une actualisation de 2 %,

- **Subventions aux intercommunalités : 245 000 €**

Il s'agit des subventions reversées à la CASQY et à la CAPS pour le financement des lignes de bus 15/ TRANSDEV (90 000 €) et 415 SQYBUS (155 000 €). Le renfort de la ligne 415 mis en service dès septembre 2016 est intégré en année pleine.

- **Transport collectif : 228 559 €**

Cette ligne inclut :

- le service régulier local (SRL) pour 223 559 €,
- les locations ponctuelles de bus en cas d'événements à organiser avec les élus pour 5000 €.

- **Frais d'études : 304 568 €**

Six études sont inscrites au BP 2017 :

- la réalisation d'enquêtes Offre/Demande sur le réseau de bus dans le cadre du diagnostic/restructuration des réseaux : 60 000€,

- l'étude du comité de pôle « Saint Cyr RER » (finalisation de l'étude) : 7 900 €
- l'étude AMO pour les points durs bus de circulation : 50 000 €
- l'étude de dimensionnement et d'aménagement du parking-relais de la gare de Fontenay-le-Fleury : 50 000 €
- les études de comités de pôle des gares du métro du Grand Paris Express (Versailles Chantiers et Satory) : 80 000 €
- l'étude du comité de pôle de la gare de Jouy-en-Josas : 40 000 €
- étude de circulation du canton de St Cyr : 16 668€

- **Prestations de services : 16 400 €**

Il s'agit des dépenses visant à :

- améliorer l'information des voyageurs la mise en place d'application (11 400 €) avec une carte dynamique du territoire affichant les services de transport et de mobilité (TC, vélos, mobilités innovantes, stationnement VL vélos, gares,...)
- réaliser des comptages routiers (dans le cadre d'une étude menée par l'institut VEDECOM) : 5 000 €

- **Divers dépenses 26 414 €**

Ces dépenses correspondent à l'adhésion à Transcité pour 2 800 €, aux frais d'annonces pour les marchés publics et à une provision pour les frais de déplacements des agents.

- **Gestion des gares routières : 289 084 €**

- Vélizy : 93 640 €
- Lyautey : 195 444 €

- **Dépense exceptionnelle : 270 000 € pour les pass' locaux**

Versailles Grand Parc ne joue le rôle que d'une simple « **boîte aux lettres** » entre les CCAS de ses communes et le Syndicat des transports de la Région Ile de France (STIF). Cette dépense exceptionnelle est compensée par une recette exceptionnelle équivalente de 270 000 €. Elle pourra être réévaluée en dépenses et recettes en fonction des accords passés avec le STIF.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** se montent à **726 694 €** et se composent :

- d'une recette exceptionnelle de 270 000 € liée à la vente aux CCAS de Versailles, du Chesnay et de Rocquencourt et de la commune de Vélizy-Villacoublay des **pass' locaux** destinés au transport des personnes âgées imposables,
- des participations à la navette du Service Régulier Local pour la desserte des Loges-en-Josas et de Buc pour 148 173 € : Air Liquide (60 000 €), STIF (88 173 €),

- des participations des communautés d'agglomération pour 61 000 € pour le fonctionnement des lignes de bus : la CAPS verse 24 000 € pour les lignes de bus N, J, JLB, la CASQY verse 37 000 € pour la ligne 263 SAVAC,
- de la participation de la Société du Grand Paris (SGP) à l'étude des comités de pôle du Grand Paris Express : 80 000 €,
- de la subvention du STIF au comité de pôle de Saint Cyr : 43 521 €,
- de la perception des taxes au départ de la gare Lyautey : 124 000 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissements** d'un montant de **80 000 €** concernent uniquement l'achat d'équipements urbains (capteurs, WIFI urbain) dans le cadre du projet Autopilot sur le véhicule Autonome.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses du projet Autopilot sont financées à 100 % par l'Union Européenne. La subvention sera inscrite au budget lorsqu'elle sera notifiée.

2. LES CIRCULATIONS DOUCES ET LE PARKING COMMUNAUTAIRE (Fonction 822)

Versailles Grand Parc a déclaré le parking de la gare de Saint-Cyr-l'Ecole d'intérêt communautaire. Le terrain appartenant au château de Versailles, l'intervention de VGP se fait dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence optionnelle « *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », VGP encourage l'usage des modes doux.

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 824	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	122 975,00	2 077 790,00	2 200 765,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
Solde	-122 975,00	-2 077 790,00	- 2 200 765,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à **122 975 €** et se composent :

- des charges de personnel : 39 655 €,
- des autres dépenses : 83 320 €.

Les autres dépenses concernent ;

- le parking communautaire (47 820 €) :
 - l'entretien du parking : des espaces verts et du nettoyage de la voirie (47 500 €),
 - le remboursement des frais d'administration générale à la ville de Versailles liés aux services mutualisés en charge du suivi de l'entretien du parking (320 €),
- les circulations douces (35 500 €) :
 - la réalisation d'une carte touristique (25 000 €),
 - la redevance d'occupation des terrains militaires sur l'allée des Mortemets (1 000 €),
 - des dépenses diverses (8 000 €)
 - des frais de maintenance (500 €)
 - des frais de mission (1 000 €).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans objet.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **2 077 790 000€** et se composent :

- de la réhabilitation du parking communautaire de la gare de St Cyr (études de maîtrise d'œuvre) pour 230 000 €,
- de la finalisation du tronçon 1 de la dorsale cyclable : 450 000 €
- des crédits 2017 pour la réalisation du tronçon 3 de la dorsale cyclable : 1 000 000 € dans le cadre de l'Autorisation de Programme soumise au vote,
- des crédits 2017 pour la réalisation de la piste reliant Bois d'Arcy à la Base de loisir de Saint-Quentin : 300 000 € dans le cadre de l'Autorisation de Programme soumise au vote,
- des frais d'études liées à la révision du schéma directeur des pistes cyclables : 71 790 €,
- d'un complément pour clôturer la piste cyclable sur la RD 7 : 21 000€,
- de frais d'annonces pour les marchés publics. : 5 000 €.

Engagements pluri-annuels (AP-CP)

Deux Autorisations de Programme (AP) sont soumises au vote le 28 mars 2017 :

- l'AP 2017-006 d'un montant de 2 930 000 € relative à la réalisation de la piste cyclable sur la vallée de la Bièvre (CP de 2017 à 2019).

Il convient de noter que la Région a notifié à Versailles Grand Parc une subvention de 1 440 840 € pour cette opération. Cette subvention sera inscrite ultérieurement.

- l'AP 2017-007 d'un montant de 600 000 € relative à la réalisation d'une piste cyclable entre la commune de Bois d'Arcy et la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines (CP 2017-2018)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.

I. LA COMPETENCE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (Fonction 90)

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 90	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	1 128 000,00	961 705,00	2 089 705,00
Recettes	206 212,07	15 000,00	221 212,07
Solde	-921 787,93	-946 705,00	-1 868 492,93

Le budget consacré au développement économique se compose :

- du soutien aux missions locales pour 285 000 €,
- des actions économiques d'animation territoriale pour 586 030 €,
- de la gestion de la pépinière d'entreprises pour 256 970 €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** se montent à **1 128 000 €** et se composent :

- des charges de personnel : 439 500 € (318 000 € au service développement économique, 121 500 € à la pépinière d'entreprises),
- des autres dépenses : 688 500 €.

Les autres dépenses se répartissent comme suit :

- **le soutien aux missions Locales : 285 000 €**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, VGP participe au financement des missions locales :

- Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines : 20 000 €
- Mission locale de Versailles : 261 000 €
- Mission locale Vivacité (Essonne) : 4 000 €

- **les actions économiques d'animation territoriale : 268 030 €**

- **Animation et évènements : 67 000 €**

L'animation territoriale passe par la participation à des évènements autour du développement économique.

Une grande partie de ce budget (42 000 €) est géré par le service communication pour :

- favoriser le développement des associations entrepreneuriales du territoire pour 25 000 € (PDIE, Inter-clubs, ...) ;
- soutenir les clubs d'entreprise (3 000 €) ;
- référencer le site internet pour 3 000 €, poursuivre l'évènement sur les métiers d'art pour 5 000 € et concevoir des pochettes pour le SIMI pour 6 000 €.

Parmi les filières identifiées sur le territoire, les métiers d'art occupent une place particulière car ils symbolisent l'excellence et contribuent à valoriser la marque « Versailles » dont bénéficient l'ensemble des filières économiques de l'agglomération. L'organisation d'un évènement autour de ces métiers doit permettre de renforcer cette notoriété.

Le SIMI est l'un des évènements majeurs en matière de développement économique. Organisé tous les ans en décembre, il rassemble les acteurs de l'immobilier d'entreprise. C'est le lieu privilégié pour mettre en valeur les disponibilités foncières et immobilières de l'agglomération.

Outre les dépenses de communication, il est prévu **25 000 €** au budget pour l'inscription au SIMI.

- **Soutien au tissu associatif et aux filières d'innovations : 98 000 €**

- Accompagnement des créateurs d'entreprise : 19 000 €

Le territoire de la CAVGP bénéficie d'un tissu associatif exceptionnel en matière d'accompagnement des créateurs d'entreprise. En tant que facilitateur de la vie économique, Versailles Grand Parc se doit de soutenir leur action. L'agglomération formalise cet accompagnement à travers des conventions avec plusieurs associations :

- Salveterra : 3 000 €
- Suzanne Michaux : 5 000 €
- Réseau Entreprendre Yvelines : 5 000 €

Par ailleurs un partenariat avec l'AFACE est en cours de négociation, une somme de 6000€ est provisionnée sur l'année 2017 en prévision d'un conventionnement au cours de l'année.

- Adhésion aux pôles de compétitivité et clusters d'entreprise : 64 000 €

Le rôle de Versailles Grand Parc en matière de développement économique passe aussi par la mise en relation des entreprises sur les filières stratégiques identifiées sur le territoire, notamment les mobilités, l'écologie urbaine et les nouvelles technologies. A cet effet, la CAVGP a établi des partenariats avec les structures suivantes :

- Le Vivant et la Ville : 10 000 €
- Finance et technologies : 2000 €
- SYSTEMATIC : 30 000€
- MOV'EO : 13 000 €
- VEDECOM : 6 000 €
- CEREMH : 2 000 €
- ATEC : 1000 €

- Evènements emblématiques : 15 000 €

L'action en matière de développement économique passe également par des actions de communication et des évènements permettant de favoriser la mise en relation d'acteurs du territoire. La participation de la CAVGP pourra prendre différentes formes : location de salles, animations,... Deux lignes sont prévues en 2017 :

- 10 000 € pour l'organisation d'évènements par exemple à l'échelle des bassins qui pourraient être portés en partenariat avec les communes ;
- 5 000 € pour d'autres opérations d'animations notamment en lien avec les clubs d'entreprises.

○ **Immobilier d'entreprise : 2 500 €**

L'immobilier d'entreprise est un axe fort du développement économique. Il s'agit d'un enjeu d'attractivité majeur au même titre que les transports et le très haut débit. L'adhésion à l'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise apporte une connaissance des prix du marché et permet de connaître le positionnement de l'agglomération en la matière.

○ **Requalification de quartiers d'affaires : 14 440 €**

La communauté d'agglomération cherche à développer, puis à appliquer une norme ISO intitulée « Aménagement durable de quartiers d'affaires » avec l'aide d'AFNOR. A ce titre, des dépenses sont gérées pour une cotisation à l'AFNOR (4440 €) et une étude sur les consommations d'eau et d'énergie sur Inovel Parc (10 000 €).

○ **Web TV : 10 000€**

Afin de mieux valoriser les actions menées et l'actualité économique du territoire, il est proposé de développer une communication sur d'autres types de media sous un format de type Web TV dont le coût annuel est estimé à 10 000€.

○ **Divers : 5 590 €**

D'autres dépenses sont prévues :

- Frais de mission : 1 590 €
- Soutien aux clubs pour la création d'un annuaire des entreprises : 1 000€
- Goodies : 3000€

○ **Service supports: 70 500 €**

Il s'agit des dépenses gérées par les services supports : service communication, DSIN, service des formations qui interviennent pour le service développement économique.

- **la gestion de la pépinière d'entreprises : 135 470 €**

Ces dépenses sont essentiellement gérées par les services supports : le service mutualisé des Bâtiments (42 800 €), la DSIN mutualisée (58 000 €), le service communication (4 000 €), le service juridique mutualisé (1 570 € pour l'assurance du bâtiment), les affaires générales (200 €).

Les dépenses gérées directement par la pépinière d'entreprise sont de 28 900 €, dont 27 000 € sont utilisés pour payer des taxes.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont estimées à **206 212,07 €** et sont liées à la pépinière d'entreprises. Elles correspondent aux locations des bureaux, parkings, salles, domiciliations et au remboursement des frais divers (reprographie, abonnements téléphoniques).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** se montent à **961 705 €** dans le BP 2017 et se répartissent entre :

- le financement de la société d'économie mixte patrimonial de Satory Ouest (SEMPAT) pour 847 505 € correspondant au versement de la deuxième moitié du capital ;
- la pépinière d'entreprises pour 50 000 € destinés au remplacement de la porte d'entrée et divers travaux (22 000 €), le remboursement des cautions (15 000 €), la création d'espaces collaboratifs sur le site internet (10 000 €), l'acquisition de mobilier (2 000 €) et d'autres matériels (1 000 €) ;
- la pose d'une signalétique sur les zones d'activité pour 50 000 € ;
- le renouvellement de matériel informatique pour 14 200 €.

Garantie d'emprunt de la SEM PAT Satory Ouest

La communauté d'agglomération a décidé le 11 octobre 2016 de garantir 25 % de l'emprunt contracté par la Société d'Economie Mixte Patrimoniale de Satory Ouest (SEM PAT), soit une garantie de 2 950 000 €, pour l'acquisition foncière et la construction d'un bâtiment de recherche sur les mobilités de demain. L'amortissement de cet emprunt n'a pas débuté.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se composent des cautions versées par les entreprises à leur arrivée dans la pépinière : **15 000 €**

J. LE POSTE ADMINISTRATION GENERALE (Fonction 020)

Le poste budgétaire administration générale regroupe les dépenses liées à la structure Versailles Grand Parc qui n'ont pu être ventilées par compétences. Il s'agit des dépenses des services ressources (finances, ressources humaines, commande publique, direction générale, communication).

SYNTHESE DU BUDGET

Fonction 020	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses	2 838 000,00	184 055,00	3 022 055,00
Recettes	17 210,00	0,00	17 210,00
Solde	-2 820 790,00	-184 055,00	-3 004 845,00

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses de fonctionnement** d'administration générale s'élèvent à **2 838 000 €** et se répartissent de la manière suivante :

- charges de personnel et mutualisation : 1 629 825 €
- autres dépenses : 1 208 175 €

Les charges de personnel se composent :

- de la masse salariale des services ressources (administration générale, communication, finances) : 875 000 €,
- de la mutualisation des services (RH, commande publique, archives, contrôle de gestion, courrier, informatique, juridique, gestion des bâtiments) : 712 600 €,
- de l'assurance statutaire : 37 225 €,
- de la médecine du travail : 5 000 €,

Les autres dépenses regroupent :

- ✓ les dépenses gérées par le service administration générale pour 141 360 €, lesquelles se répartissent de la façon suivante :
 - 40 000 € pour l'affranchissement.
 - 26 400 € pour le loyer du logement de fonction du DGA de VGP,
 - 18 000 € pour la taxe foncière,
 - 9 500 € pour les fêtes et cérémonies (chèques cadeaux du Noël des agents),
 - 10 000 € pour les fournitures administratives,
 - 9 300 € pour les adhésions aux organismes,
 - 8 000 € pour les abonnements,
 - 8 000 € pour les contrats de location (fontaines à eau, camion pour l'environnement),
 - 3 660 € pour des dépenses de petits matériels
 - 3 000 € pour la réalisation des procès-verbaux du Conseil communautaire,
 - 2 000 € pour des contrats de prestation de service (participation à la mutuelle santé et prévoyance des agents, reliure des délibérations),
 - 2 000 € pour des dépenses d'alimentation lors des réunions,

- 1 500 € pour les charges du logement de fonction du DGA. Ce dernier rembourse la TEOM à VGP (recette non inscrite au BP 2016).
- ✓ les frais liés aux élus : 528 000 € (indemnités, frais de mission, formations) tenant compte de la modification de l'indice brut terminal au 1^{er} janvier 2017 et du non cumul des fonctions de Maire et de Député,
- ✓ les frais généraux liés aux services mutualisés : 95 950 €,
- ✓ la communication institutionnelle : 84 500 €,
- ✓ les dépenses gérées par la Direction des Services Informatiques et Numériques mutualisée pour 83 300 €,
- ✓ la contribution obligatoire au Fonds pour l'emploi des personnes handicapées (FIPHFP) pour 57 600 €,
- ✓ la subvention à la Caisse d'Entraide : 50 000 €,
- ✓ le nettoyage des locaux : 30 000 €,
- ✓ les dépenses liées au recrutement et à la formation des agents : 28 565 €,
- ✓ les assurances : 22 212 €,
- ✓ une provision pour des frais d'avocat : 25 000 €,
- ✓ l'entretien du siège de VGP : 11 800 €,
- ✓ l'eau : 3 000 €, le chauffage et l'électricité du siège de VGP : 17 900 €,
- ✓ le remboursement à la Ville de Versailles du carburant : 13 000 €,
- ✓ l'entretien des véhicules : 4 000 €,
- ✓ une provision pour des études financières : 3 858 €
- ✓ l'indemnité du comptable et aux régisseurs : 8 130 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes de fonctionnement** de l'administration générale sont de **17 210 €** correspondant à la location d'un bureau à FR3 au 6 avenue de Paris.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement** de l'administration générale sont de **184 055 €**

Elles se composent :

- de la création du nouveau site internet de la communauté d'agglomération orienté sur des web services aux usagers (90 000 €),
- de l'acquisition de matériel informatique (43 300 €),
- de l'acquisition de matériel audiovisuel pour les salles de réunion (12 000 €),
- de panneaux aux entrées de la communauté d'agglomération en cas de détérioration (8 000 €),
- de divers travaux d'aménagement au 6 avenue de Paris (21 000 €),
- d'une provision pour l'achat de mobilier (6 000 €),
- d'une provision pour l'acquisition de matériels divers (2 755 €),
- d'un complément pour le paiement de l'annuité de l'accord entreprise Microsoft (1 000 €)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Sans objet.



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

6 avenue de Paris - CS10922
78009 Versailles Cedex